

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024
Convocation du 5 décembre 2024

**Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales**

PRÉSENTS : Maria LÉPINE, Hervé SOUMAT, Rachel GEFROY, François FOURMENT, Cynthia FROBERT, Sandra RABUSSEAU, Magali MOSCAUD, Chrystèle BERTRAND, Jean-Marc HUARD, Nathalie ROBIN, Amaury TAYON.

ABSENTS : Brahim BELGNAOU, Rémi MABILLEAU, Alexandra de MONTFERRIER.

Secrétaire de séance : Nathalie ROBIN

Début de séance à 19h35

Désignation du secrétaire de séance : *Nathalie Robin*
Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Information sur les procédures en cours en matière d'infractions au code de l'urbanisme et au code de l'environnement :

Madame le Maire expose qu'elle est régulièrement interpellée par des administrés qui constatent que des infractions au code de l'urbanisme ou des atteintes au code de l'environnement sont commises sans que les contrevenants ne semblent être inquiétés.

Cette situation conduit certains administrés à reprocher à la mairie, et plus précisément au maire, de ne pas tout mettre en œuvre afin de faire respecter les règles d'urbanisme quand ils sont confrontés à des constructions ou des aménagements non autorisés sur des terrains qui jouxtent leurs propriétés.

Madame le Maire rappelle qu'en tant que maire, pour lutter contre les constructions illicites, elle dispose de la possibilité de déclencher l'action pénale qui a pour objectif de constater et d'interrompre des travaux irréguliers. Le soin de mener cette action est confié par le maire au procureur de la République par la transmission d'un procès-verbal.

Depuis 2021, quatre dossiers ont fait l'objet d'un procès-verbal de constatations d'infractions. Des dossiers qui sont en zone inondable ou en zone naturelle, qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation préalable. Certains d'entre eux relèvent également de l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Les procès-verbaux ayant été transmis au procureur de la République, les infractions vont faire l'objet d'une instruction pénale par le parquet. Cependant les juridictions sont surchargées et l'instruction des dossiers peut prendre du temps.

Madame le Maire précise que :

- Ces affaires sont entre les mains du Procureur de la République
- Les constructions illégales existent et pas seulement sur notre commune et il ne faut pas croire que nous nous en satisfaisons
- La gendarmerie a aussi constaté les faits et attend aussi une réponse pénale
- Il est inutile d'employer des méthodes de harcèlement pour obtenir un traitement plus rapide.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle alertera les parlementaires et le Président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire sur ces situations qui se multiplient et entachent la crédibilité des maires.

FINANCES

1. Proposition financière pour l'abattage de peupliers

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a reçu une proposition de la société Guillon concernant l'abattage des 26 peupliers situés à la lagune. Après abattage, la société Guillon se chargera de la valorisation du bois récupéré. L'opération représentera une recette de 1 000 € pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** la proposition de la Société Guillon pour l'abattage des 26 peupliers.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte et documents relatifs à cette opération.
- **De mandater** Madame le Maire pour toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

ABSTENTIONS : 0

POUR : 11

CONTRE : 0

2. Tarification des services 2025

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs applicables aux services facturés aux usagers, à compter du 1^{er} janvier 2025. Madame le maire précise que concernant la salle polyvalente, les tarifs pourront être revus après la réalisation des travaux.

Pour ce qui est du cimetière, Madame le Maire rappelle que le conseil a voté le nouveau règlement lors de sa réunion du 19 juin 2024, ce dernier faisait part de la durée des concessions ainsi que des cases du columbarium, ce qui implique de le répercuter sur la tarification qui ne prévoyait pas les mêmes durées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-après, à dater du 1er janvier 2025 :

PHOTOCOPIES	Tarifs 2025
Particulier (couleur)	0,50
Particulier	0,35
Acte administratif	0,15
Association	0,10
MATERIEL	
1 table et 2 bancs	4,00
SALLE POLYVALENTE	
Commune Période été	250,00
Commune Période hiver	300,00
HORS COMMUNE Période été	550,00
Hors commune Période hiver	700,00
Cuisine (samedi dimanche)	100,00
Vin d'honneur (journée) Uniquement pour les habitants de la commune	100,00
Acompte de réservation	30% du montant de location location

Cautions	
CIMETIERE	
Concession quinze ans	100,00
Concession trentenaire	200,00
Redevance de superposition de corps	35,00
Columbarium : Concession	
1 case (deux urnes) 15 ans	500,00
1 case (deux urnes) 30 ans	750,00
Sépulture individuelle (quatre urnes) 15 ans	600,00
Sépulture individuelle (quatre urnes) 30 ans	900,00

ABSTENTIONS : 0

POUR : 11

CONTRE : 0

3. Sollicitation du fonds vert pour le projet de rénovation énergétique des salles socio-éducatives

4. Sollicitation de la DETR pour le projet de rénovation énergétique des salles

Sollicitation des aides de l'Etat pour le projet de rénovation énergétique des salles socio-éducatives

Madame le Maire rappelle au Conseil que le projet complet de rénovation énergétique des salles socio-éducatives a fait l'objet d'une sollicitation en 2024 mais que le projet n'avait pas été retenu pour bénéficier des aides de l'Etat. Suite à un échange avec le sous-Préfet de Tours et les services de l'Etat, la commune a été amenée à faire évoluer le projet et l'adapter aux possibilités de financements mobilisables. L'estimation s'élève à 1 429 550.10 € HT.

La recherche de financement se traduira par le dépôt de deux sous-dossiers :

- Un premier sous-dossier portant sur l'extension, les aménagements de mise en accessibilité et la mise en sécurité afin de répondre aux obligations réglementaires ;
- Un deuxième sous-dossier portant sur la rénovation énergétique du bâtiment existant avec changement du mode de chauffage pour une technologie géothermie plus performante ;

Sous projet n°1 : extension et aménagements des salles socio-éducatives de Villandry

Projet 1	Extension et aménagements des salles socio-éducatives de Villandry		dépense éligible	sub.	taux	
	Travaux d'extension - VRD - électricité	416 059.72	Etat - DETR DSIL 2025	467 488	186 995.19	0.40
			CD37 - FDSR 2024-2025	467 488	52 752.00	0.00
	Maîtrise d'œuvre	46 128.25 €	TMVL FDC	467 488	113 870.39	0.24
	études	5 300.00 €	Autofinancement Villandry		113 870.39 €	0.24
	Total dépenses projet 1	467 487.97 €		Total recettes projet 1	467 487.97 €	

Sous projet n°2 : Rénovation énergétique et géothermie des salles socio-éducatives de Villandry

Projet 2	Rénovation énergétique et géothermie des salles socio-éducatives de Villandry		dépense éligible	sub.	taux	
	Travaux de rénovation dont énergétique : isolation...+ travaux induits	560 887 €	Etat - Fonds vert 2025	962 062.13 €	413 627 €	43%
	Travaux liés au chauffage et à la géothermie	279 000 €	CD37 - F2D	962 062.13 €	52 752 €	5%
	Maîtrise d'œuvre	101 791 €	TMVL FDC	962 062.13 €	207 670 €	22%
	Autres prestations : SPS, contrôle technique, études	20 384.40 €	Ademe CCRt	174 404.40	80 342.64 €	8%
	Total dépenses projet 2	962 062.13 €		Total recettes projet 2	962 062.12 €	

Madame le Maire rappelle que le Département a d'ores et déjà accordé € au titre de l'année 2024 et sera sollicité pour le même montant sur 2

Afin d'assurer l'autofinancement, Madame le Maire précise qu'elle a chargé l'adjointe aux finances de solliciter auprès des établissements bancaires un prêt d'une durée de 15 ou 20 ans et de les questionner sur la possibilité d'obtenir un prêt relai sur 2 ans pour répondre aux besoins d'avance de TVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise Madame le Maire à solliciter les financements de l'Etat prévus au plan de financement, sans que les montants indiqués ne constituent un plafond, au titre de la DSIL, de la DETR, du Fonds vert et tout dispositif de financement susceptible d'être mobilisé.**

ABSTENTIONS : 0

POUR : 11

CONTRE : 0

5. Sollicitation des fonds de concours de Tours Métropole Val de Loire

Madame le Maire informe le Conseil Métropolitain que cette délibération est reportée car les sollicitations pourront être différentes selon la notification de l'état et l'obtention réelle des montants

INTERCOMMUNALITE

6. Syndicat des Cavités 37 : cotisation des communes pour 2025

Madame le Maire informe le Conseil que le syndicat Intercommunal des cavités 37 lors du comité du 7 novembre 2024 a statué sur la cotisation des communes pour 2025.

Considérant l'évolution de l'inflation en 2023 et l'augmentation induite sur la cotisation pour l'année 2025 qui avoisinerait 0.05 €/habitant et considérant la revalorisation du forfait de la ville de Tours à hauteur de 2 % sur l'année 2024 le comité syndical a décidé de plafonner l'augmentation à 0.02 € par habitant soit une cotisation de 0.85 €/habitant pour l'année 2025 pour les communes sauf Tours.

Le forfait de la ville de Tours sera lui revalorisé de 2 % pour 2025.

Le conseil municipal avoir en avoir délibéré,

- Prend acte de l'augmentation de la cotisation pour 2025 à 0.85 € par habitant

ABSTENTIONS : 0

POUR : 11

CONTRE : 0

URBANISME

7 – Rapport triennal 2024 relatif à l'artificialisation des sols 2021-2023

Madame le Maire expose que le rapport relatif à l'artificialisation des sols de la commune entre l'année 2011 et l'année 2020 montre que 7,1 hectares ont été consommés ; une consommation d'espaces exclusivement portée par le développement de l'habitat et en marge par l'aménagement

de voiries (0,4 ha). Pour les années 2021 et 2022, la consommation d'espaces représente pour le territoire de Villandry une surface de 2,6 hectares. Elle est liée exclusivement à l'habitat.

Après en avoir débattu, le conseil municipal

- **Adopte** le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols joint à la présente délibération.

ABSTENTIONS : 0 POUR : 11 CONTRE : 0

ECLAIRAGE PUBLIC

8 – Rapport annuel d'activités 2023 de la maintenance de l'éclairage public

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel d'activités de la maintenance de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Villandry pour l'année 2023.

Le rapport dresse le bilan du matériel utilisé : 184 points lumineux dont 68 avec éclairage LED, 73 avec lampes à sodium haute pression (SHP) et 43 utilisant une technologie obsolète (tube fluorescent, lampe fluo compact ou ballon fluorescent).

Le réseau d'éclairage public est composé de six armoires dont la puissance totale cumulée s'élève à 15 057 watts.

Deux interventions de maintenance ont été réalisées en 2023, la première a consisté à remplacer une lampe SHP 150 W, la seconde était liée à une panne secteur et a été résolue par la remise en service du différentiel.

Le conseil municipal, avoir en avoir délibéré, prend acte du rapport 2023 du marché de maintenance éclairage public.

ABSTENTIONS : 0 POUR : 11 CONTRE : 0

DIVERS

- Participation aux dépenses relatives aux transports sur le territoire de Tours métropole Val de Loire durant l'été 2024 :

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que Tours Métropole Val de Loire donnait une enveloppe concernant les transports scolaires et extra-scolaires sur son territoire à chaque commune.

L'école en bénéficiait pour les transports piscine et une partie était réservée au transport du centre de loisirs d'été. La Métropole ne rembourse plus ces frais dans la mesure où cela a été intégré à l'attribution de compensation.

La commune a maintenu sa participation aux transports piscine et aux transports du centre de loisirs d'été. Pour 2024, cette participation s'élève à 139.00 €

ABSTENTIONS : 0 POUR : 11 CONTRE : 0

- Lettre ouverte de l'AMIL sur la mise en place d'un Mémorial municipal prend connaissance du courrier reçu.
- Mise en place de la ZFE (Zone à faibles émissions) sur le territoire de la métropole : présentation du dispositif aux membres du conseil municipal.
- Cérémonie des vœux 2025 :
 - Vœux à la population le samedi 11 janvier 2025 à 19h : accueil et allocutions dans la salle du conseil, moment convivial dans la cour attenante à la mairie.
 - Vœux au personnel le mercredi 22 janvier 2025 à 18h dans la salle du conseil
- Projet du lotissement du Racoupeau : depuis la découverte de la zone humide, le projet se poursuit avec l'avancée du PLUM pour la modification de la superficie de zonage
- Projet d'abri bus au niveau du gosier sec : refusé pour des raisons d'espace disponible. Il est même envisagé de supprimer cet arrêt pour des raisons de sécurité. Des démarches vont être engagées en ce sens auprès de l'autorité organisatrice du transport scolaire desservant le collège, concomitamment avec une information aux familles concernées.
- Réunion publique jeudi 12 décembre 2024 à 18h pour les riverains de la Maison Lureau (les invitations ont été faites par boîtage)
- Subvention accordée pour la restauration du moulin à huile : le club des mécènes de la Fondation du Patrimoine accorde 12 000 € pour la restauration du moulin, montant auquel j'ajoutent 2 600 € de la collecte en ligne et 1 000 € des « Vieilles Demeures Françaises »
- Décommissionnement du cuivre : le bureau municipal a rencontré le représentant départemental du groupe Orange vendredi 6 décembre 2024. La rencontre a porté sur le projet de fermeture du réseau cuivre planifié pour Villandry entre janvier 2025 et janvier 2028 et l'accompagnement proposé par Orange, à destination en particulier des aînés.

Levée de la séance à 21h25

Fait en mairie, le 11 décembre 2024

Affiché le 12 décembre 2024,

**Le Maire,
Maria LÉPINE**

